

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 30 NOVEMBRE 2023 à 19H30
Salle de l'Envol

En présence de quarante-quatre citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usage, il excuse quelques politiques et rappelle l'ordre du jour.

1. Protocole des dernières assemblées primaires

• Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 1^{er} juin 2023.

Avant l'approbation de celui-ci, une citoyenne intervient quant à la publicité de ces procès-verbaux. Le président rétorque que le présent procès-verbal reflète ce qui a été dit le 1^{er} juin 2023, même si ces dires sont erronés.

Par quarante-deux voix pour, deux voix contre et zéro abstention, le procès-verbal de l'assemblée primaire du 1^{er} juin 2023 est approuvé.

Le président revient sur l'intervention précédant le vote et indique que les procès-verbaux des assemblées législatives sont publics et ceux-ci sont mis en ligne sur le site internet de la commune suite à l'intervention du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, Me Loat.

Puis le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire extraordinaire du 16 octobre 2023.

Par quarante-deux voix pour, zéro voix contre et deux abstentions, le procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 octobre 2023 est approuvé.

2. Annexe au Règlement d'irrigation du coteau et de la confusion, modification

Le conseiller Joël Roduit informe l'assemblée que pour un équilibre budgétaire du service autofinancé de l'irrigation, une augmentation de consommation est nécessaire.

Il est donc proposé à l'assemblée primaire la nouvelle teneur suivante de l'article II, 2^{ème} tiret, de l'Annexe au Règlement d'Irrigation du coteau et de la confusion :

- Taxe de consommation de Fr. 0.08 à Fr. 0.14 le mètre carré de surface cadastrale, incultes non compris.

• Approbation

Par quarante voix pour, deux voix contre et deux abstentions, les citoyens approuvent cette modification.

3. Budget 2024 de la municipalité

- Lecture et commentaires

Le président Thurre commente le budget 2024 de la municipalité qui présente un excédent de charges de Fr. 850'560.- et des investissements nets de Fr. 7'584'000.-.

- Adoption

Par quarante et une voix pour, deux voix contre et une abstention, l'assemblée primaire adopte le budget 2024 de la municipalité.

4. Planification financière

- Lecture

La planification 2025-2027, disponible dans le fascicule mis à disposition, est portée à la connaissance des citoyens.

5. Divers

Le vice-président Moïse Tramaux informe l'assemblée de la volonté communale de finir les aménagements des routes en zone à bâtir et de leurs équipements. En 2024 sera traitée la Route des Devins et en 2025 celle du Clos d'Avaux. Il est également prévu, sur plusieurs années, une mise à niveau des routes agricoles. Le vice-président informe également que le canton a délivré une autorisation concernant l'éclairage des tours. Celle-ci comporte de nombreuses restrictions et peut encore faire l'objet d'oppositions.

Le conseiller Christian Lalain informe que la construction de la nouvelle nurserie, crèche et UAPE a débuté. Des enfants, futurs utilisateurs de ces structures, ont été conviés à la cérémonie officielle d'ouverture du chantier. Plusieurs groupes de travail s'activent autour de ce chantier pour le mener à bien et, pour l'heure, le budget financier est respecté. La prise de possession des locaux est planifiée pour le premier trimestre 2025.

Le conseiller Joël Roduit porte à la connaissance de l'assemblée de l'activité qui a été effectuée avec les élèves des classes de 7H et 8H du centre scolaire en lien avec l'énergie. Ces ateliers, mis en œuvre par un organisme actif dans le district de Martigny, ont pour but une sensibilisation des enfants à la consommation énergétique.

La conseillère Amélie Roduit Thurre expose la reprise des activités du tourisme par la commune et la refonte de ce secteur qui est désormais géré par une mangager du tourisme. L'assemblée est informée de la direction et de l'avenir prévus pour ce secteur d'activité.

Les divers suivants sont traités :

- Un citoyen demande s'il est prévu, dans le cadre du réaménagement de la Route des Devins, que la partie en zone agricole soit également traitée ? Il lui est répondu que cette possibilité sera analysée.
- Un autre citoyen remercie la commune et félicite les entreprises qui ont œuvré au réaménagement de la Rue de la Sarvaz.

En conclusion, le président présente quelques chiffres en lien avec l'évolution de notre population. Nous sommes 3110 habitants à ce jour dont 450 enfants de zéro à douze ans. Ce chiffre justifie déjà la nécessité d'agrandir la nurserie, crèche et UAPE.

L'assemblée est également informée de la possibilité laissée à l'exécutif de reporter de 60 jours la présentation du budget 2025, car l'année 2024 est une année électorale.

Après ces quelques divers, le président lève cette assemblée primaire en remerciant ses quarante-quatre participants qui représentent à peine plus du 2 % du corps électoral et qui ont acceptés l'ensemble des objets présentés dans cette séance.

L'assemblée est close, il est 21h05.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc